



## Deces d'un parent apres separation

Par **perrin1163**, le **16/02/2009** à **13:06**

Le père de mon fils est décédé il y a 7 ans. Celui-ci ne s'est jamais occupé de son fils et n'a jamais participé ni financièrement, ni physiquement à son éducation. Il s'est marié et a eu un autre enfant qui a maintenant 7 ans. rnrnL'épouse du père de son fils n'a jamais pris contact avec mon fils à la suite du décès de son mari, et je ne sais pas s'il avait des biens, mais s'il en avait ceux-ci ont été transmis à son épouse. Bizarrement depuis que mon fils est majeur l'épouse de son père a pris contact avec lui. J'espère que mon fils n'a aucune obligation financière envers cette personne et son enfant. Dans le cas contraire, merci de m'indiquer s'il y a une action à entreprendre afin qu'il soit protégé.